

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2026 19:30

En exercice : 33
Présents : 32
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation :
21/05/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Alexandra BITEAU

N° interne de l'acte :
D19_05_2026

jeudi 28 mai 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières _ La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés

Johann PASQUEREAU

Membres Absents :

Interventions musique et danse pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le Département de la Vendée organise, en partenariat avec les Communes, des Interventions Musique et Danse en Milieu Scolaire (I.M.S.) dans les écoles élémentaires.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, le Département ne participe plus financièrement aux interventions mais continue d'apporter une aide organisationnelle aux collectivités qui souhaitent maintenir ces interventions.

La Commune de Sèvremont a depuis maintenu les I.M.S à sa charge financière avec l'aide organisationnelle du Département (recherche d'intervenants qualifiés, recensement des besoins des écoles, répartition des intervenants sur le territoire, habilitation de l'Education Nationale, préparation des contrats, élaboration des plannings et contrôle pédagogique des intervenants, etc.) dans toutes les écoles de Sèvremont qui en ont fait la demande.

Toutefois les Communes peuvent limiter librement le nombre de classes bénéficiaires de ces interventions. Cette possibilité permet aux Communes à la fois de maîtriser le volume budgétaire consacré à cette action et de concentrer celle-ci sur les classes qui manifesteraient le plus de motivation pour inclure ces interventions dans leur projet pédagogique d'année.

La Commune de Sèvremont a également passé une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés par les collectivités territoriales dans les écoles élémentaires publiques
(délibération D09.01.2020 – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

INTERVENANTS EXTERIEURS REMUNERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES).

La Commune peut proposer ses propres intervenants mais ceux-ci doivent obligatoirement être agréés par l'Inspecteur d'Académie en regard de leurs qualifications ou de leurs statuts ainsi que de leur honorabilité.

L'aide organisationnelle du Département s'inscrit dans le cadre suivant :

1. Il s'agit d'interventions en musique et en danse pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2), à raison de **8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire**, uniquement sur temps scolaire et en présence de l'enseignant responsable de la classe.
2. Ces interventions font l'objet d'une rémunération brute minimum appliquée aux intervenants à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales payées par la collectivité :
 - * 32,40 € par heure (pour les interventions à moins de 30 km du domicile de l'intervenant,
 - * de 36,10 € par heure (pour les interventions à plus de 30 km du domicile de l'intervenant – Majoration de 3.70 €).
- Les interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De reconduire les interventions musique et danse dans les conditions précitées pour l'année scolaire 2026-2027 sur la Commune de Sèvremont,
- De fixer le budget de ces interventions à 6 000 € pour 2026-2027,
- De solliciter un accompagnement du Conseil Départemental pour l'organisation des interventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Alexandra BITEAU



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 05/06/2026